

parti orléaniste, ce qu'est M. Rouher dans le parti bonapartiste, ne préterai-je pas le flanc à cette accusation que formulent déjà quelques députés de la gauche extrême et de l'extrême droite se gênant fort peu pour dire : tout ce qui s'est fait depuis deux mois n'est qu'une intrigue orléaniste, et les votes du centre droit n'ont eu pour but que d'escamoter le pouvoir à la barbe des républicains. Nous ne pouvons pas être surpris des sottises de M. Bocher. Il paraît certain, en tout cas, que M. Cornélius de Witt, gendre de M. Guizot, restera sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

La fin de la session d'hiver paraît devoir se passer sans graves incidents, à moins que la composition du ministère ayant un caractère orléaniste trop accentué, les gauches ne jugent à propos de réclamer une plus large part des bénéfices de la coalition qui a fait la majorité. Des réclamations très-vives se sont déjà produites : quelques purs de l'extrême gauche se défient de l'efficacité de la méthode de M. Gambetta ; on signale même une altercation qui aurait eu lieu entre M. Gambetta et M. Marcou, qui aurait reproché à l'ancien dictateur de n'être qu'un orléaniste déguisé. Ce n'est pas la première fois qu'on lui dit.

Un incident a marqué la fin de la séance d'hier. Il s'agissait de déterminer si les conclusions du rapport de M. Savary seraient immédiatement portées à l'ordre du jour. La chambre a jugé à propos de différer la discussion. A cette occasion un député s'est plaint de la distribution faite aux députés par M. Savary de photographies de l'empereur, de l'impératrice, du prince impérial et autres. M. Savary a donné cet album comme une annexe à son rapport sur la conspiration bonapartiste. L'Assemblée a été d'avis que c'était là une dépense inutile, et un membre de la commission a déclaré qu'elle n'avait pas été autorisée. Est-ce que M. Savary devra payer de ses deniers les frais de cette nouvelle espèce de propagande ? Ce serait drôle. Notez que nos députés sont enchantés d'avoir cet album : ils pourront le donner à leurs femmes et à leurs enfants ; et voyez-vous M. Savary offrant un album de photographies impérialistes à son collègue M. Rouher.

Cinq heures. On m'écrit de Versailles que, à l'ouverture de la séance, il n'y avait pas encore de ministère formé. Même quelques-uns disent que M. Buffet renoncerait à la vice-présidence du Conseil et qu'il bornerait son rôle à aider à la constitution du cabinet. Cependant je dois vous dire que ce n'est pas l'opinion dominante. La plus grave difficulté est de trouver un ministre de l'intérieur, M. Buffet se refusant absolument à se charger de ce département.

M. Dufaure a définitivement refusé d'entrer dans aucune combinaison ministérielle. Evidemment il se réserve pour l'avenir. C'est M. d'Audiffret-Pasquier qui préside l'Assemblée. En dépit de la crise ministérielle, les spéculateurs à la hausse ont entrepris une nouvelle campagne, on ne peut plus prévoir où la hausse s'arrêtera. Messieurs les petits rentiers, prenez garde à vous.

Paris, 3 mars 1875.

La coalition du 25 février aura beaucoup de peine à profiter de sa victoire. M. Buffet s'oppose les dispositions des divers partis, avant d'accepter officiellement la mission de former un ministère. Il faut concilier tout à la fois les exigences politiques des 4 groupes de la nouvelle majorité et leurs prétentions pour le partage des portefeuilles. La tâche est épineuse. Je comprends que M. Buffet préférerait garder son fauteuil de président de l'Assemblée, mais il a contribué à produire la situation actuelle, il faut qu'il essaie, à ses risques et périls, de la débrouiller.

Parmi les ministres démissionnaires, un des premiers, dit-on, qui se soient présentés chez M. Buffet, c'est le duc Decazes, qui n'aura pas manqué de jouer aussi son rôle dans les négociations actuelles. On me communique des renseignements très authentiques, sur les divers incidents des précédentes combinaisons ministérielles, incidents dans lesquels il est beaucoup question de M. Decazes. Aussitôt après le vote qui repoussait le passage à la 3^e lecture sur la loi du Sénat, le maréchal fit appeler M. de Fourtou et lui demanda de former un cabinet. Très volontiers, répondit M. de Fourtou, mais vous savez que je suis franc et carré ; je vais vous parler franchement. Vous avez près de vous un *hérou*, quelqu'un qui vous mine sans cesse et qui mine de même les intérêts conservateurs. C'est M. Decazes. Nommez M. Decazes ambassadeur quelque part, à Pékin, par exemple, et je me charge de constituer le cabinet, mais je vous préviens que ce sera le ministère de Broglie, Fourtou, Dufaure.

M. Decazes sait tout ce qui se passe par les intelligences qu'il a autour du maréchal. Cette conversation lui fut bientôt rapportée. Il courut chez M. d'Audiffret ; Henri, lui dit-il, voilà ce qui se passe : c'est la triomphe du bonapartisme qui nous menace ; tu as autant à y perdre que moi ; il ne nous reste plus qu'à faire notre paquet pour l'exil. Va chez le maréchal.

M. d'Audiffret alla à la présidence et fit écarter M. de Fourtou. M. de Broglie fut alors appelé ; je veux bien, dit-il, au président, former un ministère ; mais vous avez près de vous un hérou, un homme qui, etc. etc. — C'est M. Decazes nommé-le à Pétersbourg, d'où M. Leflot ne craint-il pas de revenir, et l'accepte

vos offres, mais je vous avertis que ma combinaison sera le ministère de Broglie, Fourtou, Dufaure.

Le maréchal était ébranlé. Malheureusement, le lendemain M. Decazes savait tout encore, et cette fois un mot d'ordre de lui précipitait à la présidence le chevalier Nigra et quelques autres ambassadeurs de 4^e ordre, lesquels exposèrent à M. de MacMahon que le départ de M. Decazes, c'était la guerre, que lui seul était reconnu par les puissances, que toute idée d'alliance serait perdue s'il s'en allait et voilà de nouveau le maréchal dans le plus cruel embarras.

Cependant, M. Decazes avait eu une idée fort habile, celle de mettre en avant la combinaison Buffet et de faire appeler le président de l'Assemblée. M. Buffet fut très étonné. Il répondit au maréchal qu'il ne songeait pas du tout à être ministre, qu'on voulait sans doute le remplacer au fauteuil par M. d'Audiffret, ce qui était vrai, mais que la chose était malaisée, attendu que pour faire simplement nommer M. d'Audiffret vice-président, il avait fallu 8 jours de négociations. Voyez, ajouta M. Buffet, ce que vous voulez. Si je quitte la présidence, elle retournera à M. Grévy ou ira à M. Dufaure. Voulez vous tomber entre leurs mains ? Pour moi, je désire rester où je suis. Alors le maréchal avoua que l'idée de déplacer M. Buffet lui avait été suggérée par le duc Decazes, et depuis le Président de l'Assemblée est littéralement furieux contre le ministre, duquel, depuis quelque temps, il s'était rapproché.

Le lendemain, recit par le maréchal au conseil de tous ces pourparlers, contentement très-vif de tous les ministres conservateurs. M. de Chabaud se met en colère, frappe sur la table à poings fermés et dit, presque pleurant : Eh bien, puisque c'est comme ça, je ne reste pas un jour de plus, je veux m'en aller, je veux m'en aller !

Le maréchal : « Général si vous partez, je m'en vais avec vous. »

Le général est resté, et la crise ministérielle demeure en suspens. J'appelle votre attention sur les renseignements suivants publiés dans la *Champagne* par son rédacteur en chef, M. Brunet de Boyer :

« Pendant que la France est livrée à la République, les Prussiens, que cette forme de gouvernement réjouit, s'organisent non pas militairement, mais encore commercialement.

« Ils viennent de fonder une grande Compagnie de transports transatlantiques et, si nous ne prenons garde, ils vont en peu de temps ruiner nos propres compagnies et s'emparer de tout le commerce maritime.

« Déjà leurs prospectus sont lancés, nos maisons de la Champagne, dont la nouvelle loi proposée sur le vinage rendrait le commerce des plus difficiles, en ont reçu un grand nombre.

« Il y a là un sérieux danger pour nous, il est bon que le gouvernement s'en préoccupe.

« Les Prussiens veulent avoir des ports de mer. Que feront-ils pour atteindre ce but ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Mais la Hollande et la Belgique pourraient bien un jour savoir ce que peut le bras de Bismark.

« L'Angleterre, dit-on, est très-vivement émue de cette organisation Allemande qui, aussi bien sur mer que sur terre, menace la paix et le commerce de l'Europe. »

P. S. Au moment de clore ma lettre, j'apprends que les premiers essais de combinaison ministérielle n'ont pu aboutir. MM. Dufaure et Bocher refusent absolument de faire partie d'un cabinet sur les bases proposées par M. Buffet. Il est impossible de savoir quand et comment finira cette crise.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 Mars 1875.
Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures 30. A l'occasion du procès-verbal, le général de Cisey, ministre de la guerre, déclare que, s'il avait été présent à la séance d'hier, il aurait pris part à la discussion de la proposition relative à la mise en adjudication des bureaux de tabac pour combattre cette proposition. Cela posé, le ministre de la guerre remercie l'Assemblée de la décision qu'elle a prise en rejetant la proposition.

M. de Lamoignon, de sa place, fait observer que ceux qui ont voté la proposition n'ont pas entendu émettre un vote hostile à l'armée. L'orateur n'admet donc pas que l'on donne à ce vote une interprétation inexacte. (Applaudissements à gauche.)

M. de Lamoignon, de son côté, fait observer que si sa proposition avait été adoptée elle aurait permis au ministre de la guerre de soulager un plus grand nombre d'infortunés. (Applaudissements à gauche.)

M. Hervé de Saisy, prenant la parole pour un rappel au règlement, déclare que la distribution de photographies, faites hier à l'Assemblée, est contraire au règlement. Il dépose entre les mains du président une motion tenant à ce que les frais occasionnés par cette distribution ne soient pas mis à la charge du budget de l'Assemblée nationale.

M. Testelin explique que M. Savary a prévenu la commission qu'il ferait reproduire un certain nombre de photographies bonapartistes, déposées entre ses mains. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de vote de la commission à ce sujet ; mais comme personne n'a soulevé d'objection, M. Savary a dû se croire autorisé à joindre ces photographies à son rapport et à les faire distribuer. M. Testelin ajoute l'orateur, que l'on fit photographier par elle-même les infirmes des membres auxquels nous servons des pensions. (Rires et applaudissements à gauche.)

M. Hervé de Saisy estime que la dépense occasionnée par la reproduction des photographies jointes au rapport peut s'élever de quatre à cinq mille francs.

Est-il convenable de grever de cette dépense le budget de l'Assemblée ?

M. Albert Grévy, comme président de la commission, dit que la commission a approuvé le rapport de M. Savary, et que l'Assemblée, qui en a ordonné l'impression, a

ainsi ordonné implicitement l'impression de toutes les feuilles annexes.

M. Hervé de Saisy remonte à la tribune. (Assez, assez, à gauche.)

Le président met aux voix la clôture de l'incident.

L'Assemblée décide que l'incident est clos.

Le président met aux voix l'urgence demandée pour sa proposition par M. de Saisy.

L'urgence n'est pas prononcée.

Le président met ensuite aux voix le renvoi de la proposition de M. de Saisy à la commission de comptabilité. Le renvoi n'est pas ordonné.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de loi modifiant le Code de justice militaire afin de le mettre d'accord avec la loi de 1873 sur la réorganisation de l'armée.

Elle repousse le contre-projet de M. Loyseau. Elle adopte presque sans débat tout le projet de la commission.

Elle refuse de s'ajourner à vendredi.

Elle met à l'ordre du jour de lundi la troisième délibération de la loi sur les cadres.

La séance est levée.

ETRANGER

ESPAÑE. — L'Unionner a reçu les dépêches suivantes de source carliste :

« Hendaye, 3 mars, 9 h. 50 matin.

« Le roi Charles VII est toujours à Estella travaillant avec ses généraux aux prochaines opérations stratégiques. Notre dernière attaque des forts de Bilbao a eu pour premier résultat de forcer Loma à expédier plusieurs de ses bataillons qui pouvaient retarder notre offensive sur la ligne d'Iternani à St-Sébastien. En Navarre quatre compagnies avec deux pièces d'artillerie ont fait évacuer à la débandade Mendigarria, occupée par deux bataillons ennemis. Le général Yoldi, ancien chef ibériste qui combattait nos côtés depuis le commencement de la campagne, vient d'être nommé commandant général de la Navarre. Un aide-de-camp du général Dorregaray a remis à Sa Majesté le drapeau pris à la garnison de Daroca, lors de l'entrée dans cette ville. Le gouverneur alphonse, Sancho, condamné à la peine de mort pour avoir fusillé deux de nos commandants d'armes, a été gracié par le roi.

« Hendaye, 8 mars, 11 h. 20 mat.

Les carlistes ont attaqué le village de Mendigarria et en ont délogé deux bataillons alphonistes qui ont battu en retraite vers Larraga.

« Le *Quartel Real* publie une lettre du roi par laquelle il accepte la démission du général Yoldi, commandant de la Navarre. Ce journal publie aussi plusieurs lettres échangées entre Mendiri et Primo de Rivera.

Le général Perula et d'autres officiers ont tenu une conférence avec le roi.

Une avant-garde ennemie a passé aux carlistes en Navarre.

ANGLETERRE. — Le chômage dans les Galles du Sud. — Suivant le rapport des commissaires des pauvres, dans le district de Merthyr, le nombre des hommes employés à casser des pierres, pendant la semaine dernière, a été de 2.010. 500 individus ont été occupés à construire une nouvelle route à Pont-lottyn. Les huit haut-fourneaux de Dowlais, qui étaient en demi-activité, vont être éteints. Le bruit qui avait couru qu'une partie des petits capitalistes inclinait à faire des concessions ne s'est pas trouvé confirmé. Les patrons sont tous d'accord, et délibèrent en ce moment sur la nécessité et l'opportunité de porter la réduction des salaires à 20/0.

Une grève en perspective. — On lit dans le *Globe* de Londres :

« Il ne paraît pas du tout improbable que les ouvriers mineurs de Durham, qui avaient fait la promesse à leurs frères charbonniers de Galles du Sud de leur fournir 50,000 livres sterling pour les aider à soutenir la grève dans laquelle ils se sont engagés, se trouveront eux-mêmes dans la nécessité de chercher une contribution de grève. En effet, une réduction de 20 0/0 dans le taux de leurs salaires leur sera appliquée à partir du 15 mars, et l'on annonce comme chose décidée que la majorité des loyers ouvrières de l'Union dans le district de Durham sont en faveur de la grève. Hier, un millier et plus de mineurs, auxquels notification avait été donnée, ont reçu leur paie et ont été congédiés. »

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin 2 mars :

« On croit que M. de Bismark prendra un congé dans la première quinzaine d'avril.

« Des avis privés de Madrid portent qu'on attend prochainement un arrangement amical de l'affaire du *Gustavo*.

« On assure officiellement que M. Mazo a dépassé ses instructions en allant à Bucharest notifier l'avènement d'Alphonse. »

ITALIE. — On mande de Rome, 2 mars :

« La *Capitale* publie une adresse aux frères Souzegno, signée par 48 députés de la gauche, en tête desquels figure Garibaldi. Cette adresse a pour but d'honorer la mémoire de Raphaël Souzegno et de présenter à sa famille les condoléances de ses amis.

« La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de réforme judiciaire en Egypte a approuvé ce projet. Elle a nommé M. Mancini, rapporteur. »

ITALIE. — On mande de Rome, 2 mars :

« La *Capitale* publie une adresse aux frères Souzegno, signée par 48 députés de la gauche, en tête desquels figure Garibaldi. Cette adresse a pour but d'honorer la mémoire de Raphaël Souzegno et de présenter à sa famille les condoléances de ses amis.

« La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de réforme judiciaire en Egypte a approuvé ce projet. Elle a nommé M. Mancini, rapporteur. »

ITALIE. — On mande de Rome, 2 mars :

« La *Capitale* publie une adresse aux frères Souzegno, signée par 48 députés de la gauche, en tête desquels figure Garibaldi. Cette adresse a pour but d'honorer la mémoire de Raphaël Souzegno et de présenter à sa famille les condoléances de ses amis.

« La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de réforme judiciaire en Egypte a approuvé ce projet. Elle a nommé M. Mancini, rapporteur. »

ITALIE. — On mande de Rome, 2 mars :

« La *Capitale* publie une adresse aux frères Souzegno, signée par 48 députés de la gauche, en tête desquels figure Garibaldi. Cette adresse a pour but d'honorer la mémoire de Raphaël Souzegno et de présenter à sa famille les condoléances de ses amis.

« La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de réforme judiciaire en Egypte a approuvé ce projet. Elle a nommé M. Mancini, rapporteur. »

ITALIE. — On mande de Rome, 2 mars :

« La *Capitale* publie une adresse aux frères Souzegno, signée par 48 députés de la gauche, en tête desquels figure Garibaldi. Cette adresse a pour but d'honorer la mémoire de Raphaël Souzegno et de présenter à sa famille les condoléances de ses amis.

« La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de réforme judiciaire en Egypte a approuvé ce projet. Elle a nommé M. Mancini, rapporteur. »

ITALIE. — On mande de Rome, 2 mars :

« La *Capitale* publie une adresse aux frères Souzegno, signée par 48 députés de la gauche, en tête desquels figure Garibaldi. Cette adresse a pour but d'honorer la mémoire de Raphaël Souzegno et de présenter à sa famille les condoléances de ses amis.

« La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de réforme judiciaire en Egypte a approuvé ce projet. Elle a nommé M. Mancini, rapporteur. »

faite à la production générale par l'atonie de la métallurgie, le mauvais état de l'industrie verrière, la concurrence des charbons allemands, qui, conjointement avec les houilles anglaises, sont venus effondrer le grand marché consommateur français, précisément en même temps qu'on le poussait à la hausse.

Néanmoins, il est assez curieux de voir quelle réserve apportent les charbonnages à suivre le mouvement, avec quelle circonspection ils examinent les chances qui leur restent, avec quelle lenteur ils s'exécutent, tout en dissimulant le plus possible, l'écart qui existe entre les prix officiels des circulaires et celui consenti aux consommateurs.

En résumé, il existe bien encore quelques réticences et quelques hésitations, mais la baisse n'en est pas moins un fait acquis et dont il faut tenir compte.

Jurisprudence commerciale. — L'article 429 du code de procédure civile, au titre des tribunaux de commerce, dit que, dans tous les cas, où il y a lieu, pour examen de comptes, pièces et registres, et pour visite ou estimation d'ouvrages ou de marchandises, de nommer des arbitres, il en sera nommé un ou trois.

Le ministre de la justice, considérant que cet article ne comporte que des nominations individuelles, vient d'informe le président du tribunal de commerce de Paris que c'est ne pas observer la loi que de désigner pour arbitre d'un différend une chambre syndicale, c'est-à-dire une collectivité d'arbitres. Le ministre fait observer en outre que cet usage enlève indirectement aux parties en cause la faculté de récusation qui leur est accordée dans les trois jours de la nomination, par l'article 430 du même code.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les ex-gardes mobiles des classes 1867, 1868, 1869, 1870 et les jeunes soldats de la classe de 1871, qui font partie de la réserve de l'armée active, conformément à la loi du 27 juillet 1872, sont invités à se présenter tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au bureau de la gendarmerie, Place de la Liberté, où on leur indiquera le corps auquel ils sont affectés et du lieu où ils doivent se rendre en cas de mobilisation.

Cette mesure n'implique en rien la provision d'un appel prochain, que la situation politique ne fait nullement présager; elle a simplement pour but de désigner aux hommes le corps où ils seront immatriculés.

Ceux qui ne seraient plus propres au service remettent au commandant de brigade de gendarmerie une demande à l'effet d'être présentés devant la commission de réforme, en indiquant l' nature de leur infirmité.

Quant à ceux qui seraient absents de Roubaix, les parents sont invités à se présenter en leur lieu et place, pour indiquer où se trouvent leurs fils, et pour recevoir la communication qui les concerne.

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur l'article 1^{er} du projet de loi relatif à la mise en adjudication des bureaux de tabac.

Nombre des votants	589
Majorité absolue	295
Pour l'adoption	270
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. Ont voté pour : MM. Corne, — Deregnacourt, — Descaut, — de Marcère, — Pajot, — Parsy, — Roger (du Nord), — Testelin, — Théry. N'ont pas pris part au vote : MM. le comte d'Hespel, — Kolb-Bernard, — baron de Lagrange, — Laurent, — comte de Melun.

Tous les autres députés ont voté contre, à l'exception de M. de Corcelle, en congé.

Voici ce que nous lisons dans l'annexe du rapport de M. Savary, relatant la déposition de M. Cornélius de Witt :

M. GOBLET. — Je voudrais poser une question à M. le sous-secrétaire d'Etat, et lui demander s'il connaît l'almanach que voici et qui se distribue dans tous les départements. C'est un fait connu de plusieurs de nos collègues ; le colportage de cet écrit a lieu dans le Nord, dans Seine-et-Marne, dans la Marne, dans la Haute-Marne et dans mon département.

M. TESTELIN. — Et on les colporte sans estampille.

M. GOBLET. — Cet almanach contient non-seulement des injures odieuses contre le parti légitimiste, le parti orléaniste et le parti républicain, qui en a la meilleure part, mais encore de véritables provocations à l'assassinat ; ainsi, page 132, je signale à M. le sous-secrétaire d'Etat le passage que voici. On se plaint du changement que présente le peuple de France ; autrefois, dit-on, il était moins patient, et l'on a ajouté : « Naquet voit ses canons oubliés, Gambetta n'entend plus parler des comptes qu'il ne doit pas rendre, et ce Verrès de Tours et de Bordeaux, faute de Cicéron, fait des journaux avec les dévouilles de la Sicile. Challengel-Lacour paraît être acquitté, et Gent, Delpech, Esquiros se frottent les mains et se réjouissent, en songeant à cette belle époque, à ce joyeux temps où la patrie tordait sous le talon allemand,

c'est vrai, mais où le vin, les bottes, les cigares et les femmes étaient à si bon marché. » Ces hommes sont libres pourtant ; ils viennent impunément, ils parlent et tout haut, en plein soleil, ils machinent leurs projets que tout le monde connaît et qui consistent à remettre la main sur la chartreuse, sur les cigares et sur les femmes qui viennent en coupés-lits.

Autrefois, le peuple de France était moins patient, et Gent, Esquiros et Delpech seraient suspendus au gibet de Montfaucon et se balanceraient à la brise matinale, comme autrefois Enguerand de Marigny et Samblançay, et plus justement.

Le peuple qui tuait Fresselles et Foulon était décidément plus susceptible que le peuple d'aujourd'hui.

C'est pourtant son argent, ses écus, qu'on a dépensés, qu'on a amangés, qu'on a bus ; mais il est indulgent pour ces enfants gâtés, pour ces chers criminels qui, somme toute, choquent les verres à sa santé. »

Ce n'est plus là de la propagande, c'est une provocation à l'assassinat. Voilà ce qui se distribue dans les départements, sans obstacle de la part de l'administration. Je dois signaler un fait aussi monstrueux à l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le SOUS-SECRETARIE D'ETAT. — L'almanach *L'Aigle* n'est pas estampillé ; par conséquent, le colportage de cette brochure est un délit.

M. TESTELIN. — On en colporte des quantités. Dans la ville d'Armentières, on ne compte que 15,000 habitants, on a distribué plus de 2,000 exemplaires de cette brochure ; c'était le porteur du journal bonapartiste qui en était le distributeur. Dans une autre commune, à Merville, qui ne compte pas 5,000 âmes, il a distribué 4,500 exemplaires. Les journaux bonapartistes ont annoncé l'envoi de la brochure, et, pour la faire passer plus facilement, ils disaient qu'elle contenait un portrait du maréchal de MacMahon ; or, vérification faite, le portrait n'y est pas.

M. GOBLET. — Cette brochure, je le répète, contient de véritables provocations au crime ; son colportage ne constitue pas seulement un délit. Pourquoi les parquets ne poursuivent-ils pas ? Je ne peux le concevoir.

M. le SOUS-SECRETARIE D'ETAT. — La seule chose que pût faire le ministre de l'intérieur, il l'a faite. Nous n'avons pas donné l'estampille, et par le seul fait de notre abstention, le colportage de l'ouvrage est devenu délictueux.

M. TESTELIN, remettant à M. le sous-secrétaire d'Etat un journal du département du Nord. — Voici un journal dans lequel est insérée l'annonce de la brochure avec portrait du maréchal...

M. le SOUS-SECRETARIE D'ETAT. — Permettez-moi de vous dire qu'une annonce...

M. TESTELIN. — ... Et le portrait du maréchal n'y est pas.

M. le SOUS-SECRETARIE D'ETAT. — Vous ne pouvez pas véritablement demander que le ministre de l'intérieur exerce sur les annonces des journaux une surveillance aussi détaillée, et qu'il compare le prospectus avec le contenu de la brochure annoncée.

M. TESTELIN. — Toujours est-il qu'il y a un délit dans ce fait de colportage, délit qui n'est pas poursuivi, tandis qu'on a trouvé le moyen de poursuivre dans le Nord plus de cent malheureux qui avaient distribué des bulletins de vote, sous prétexte que les signatures n'avaient pas été déposées au parquet.

M. SAVARY. — Mais ce n'est pas au ministère de l'intérieur à poursuivre.

M. le PRÉSIDENT. — Tout ce que nous pouvons demander ici à M. le sous-secrétaire d'Etat c'est de ne pas autoriser le colportage de la brochure.

Voici le texte de l'arrêté ministériel dont nous avons fait mention hier :

Le ministre des finances,

Vu la loi du 15 février 1875 sur les crédits des droits et les escomptes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 1866 ;

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le taux de l'intérêt de retard pour les crédits concédés est fixé à 3 p. 100 par an.

Art. 2. — Le taux de la remise spéciale est maintenu à 1/3 de franc p. 100.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au secrétariat général pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 17 février 1875.

Le ministre des finances,
MATHIEU-BODÉ.

Par décret rendu par M. le président de la République, le 2 février 1875, M. Dupont-Gérin a été nommé notaire à la résidence de Clary (Nord), en remplacement de M. Décupère, démissionnaire en sa faveur.

Un de nos confrères assure qu'un décret autorisant l'établissement sur la route de Roubaix d'une ligne de tramways, depuis le pont du Lion-d'Or jusqu'à Lille, est soumis actuellement à la signature du président de la République, et sera rendu avant quelques jours.

Par décret du 23 janvier dernier, sont approuvés les travaux à exécuter et les dépenses à faire par la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour la substitution des rails en acier Bessemer aux rails en fer, sur diverses sec-

tions de l'ancien réseau, conformément au rapport estimatif dressé le 31 août 1872 et montant à 693,560.

La dépense qu'exige cette substitution en sus des frais de renouvellement de la voie en fer, sera imputée sur les soixante millions énoncés à l'article 9 de la convention du 22 mai 1869, comme maximum des dépenses à autoriser dans un délai de dix ans sur l'ancien réseau de la compagnie.

Lundi soir, nous assistions au concert d'hiver de la Grande-Harmonie, et nous nous demandions s'il était possible de désirer un ensemble plus parfait de chanteurs et de virtuoses que celui qui se déroulait à nos yeux et charmait nos oreilles. A tous points de vue, composition du programme et exécution, ce concert était extrêmement remarquable ; nous pouvons avancer cette assertion sans aucune crainte de la voir démentie.

Mademoiselle Anna Soubre, pour ses débuts en France, a obtenu un plein succès ; la gracieuse cantatrice a interprété d'une façon ravissante l'*Air du Sommeil de l'Africain*, cette berceuse originale, pleine d'abandon, et pourtant entrecoupée d'accents dramatiques ; elle a rythmé avec une grâce charmante la *Saltarelle de Fior d'Aliza* dans laquelle Victor Massé a renfermé tout ce que son beau talent possède de distinction et d'imprévu. Enfin, dans le duo de *Don Pasquale*, M^{lle} Anna Soubre a prouvé que sa facilité de vocalisation est à la hauteur de son interprétation expressive.

Par sa façon de phraser pleine d'élégance, son mécanisme merveilleux, la volé et la grâce de son jeu, M^{lle} Mariette Soubre s'est conquis tout d'abord les suffrages des auditeurs. Sans exagérations, sans efforts extraordinaires, elle fait rendre au piano tout ce qu'il peut donner, et interprète les œuvres de maîtres avec autant de précision que d'entrain.

La *Polonoise en ut majeur*, de Chopin, l'*Etude Caprice*, de Bériot, demandent un doigté très correct et une souplesse de poignet excessive dans les passages en octaves et en sixtes ; *La Gitana in Gondola* réclame un laisser-aller rêveur, et le cachet fantaisiste que sait imprimer à toutes ses œuvres l'abbé-compositeur Liszt ; M^{lle} Mariette Soubre a triomphé de toutes ces difficultés et s'est fait chaleureusement applaudir.

Nous savons que les deux charmantes sœurs doivent figurer bientôt dans un Concert d'une ville voisine : leurs débuts à Roubaix sont d'un heureux augure et nous leur souhaitons d'obtenir à Lille un aussi beau et aussi incontestable succès.

Un chanteur qui a conservé les bonnes traditions de l'art, qui vocalise avec une facilité toute italienne, c'est M. Riquier-Delaunay, ancien artiste de l'opéra comique, et qui a eu sa bonne part de lauriers dans la création de *La part du Diable*, *Haydée*, *Jenny Bell*, d'Anher, *Ne touchez pas à la Reine de Boleslôt*, *La Nuit de Noël* de Reber et de bien d'autres opéras moins connus tel que *La Nuit de Saint-Sébastien* de Bazin, etc., etc.

Il faut être grand artiste pour chanter avec tant de brio, tant d'aisance et de goût éclairé le grand air des *Folles Amoureuses*, ce pastiche de Castil-Blaze ou Cimarosa se trouve côté à côté avec Mozart et Rossini, Paër, Generali et Steilbelt, égalant les premiers, et dépassant les autres de cent coudées. Et quelle rondeur, quel brillant dans l'air du *Val de Chambre* de Carafa ; quelle verde, quelle élégance, dans le duo de *Don Pasquale* où M. Riquier donnait la réplique à la gracieuse Mlle Soubrel ! Voilà un vrai chanteur de la bonne école, que l'on peut citer comme un vrai modèle aux jeunes artistes qui sortent de nos conservatoires, avec l'espoir d'obtenir sur la scène de faciles succès.

Le public a fait une véritable ovation à M. Schillio aîné, qui s'est fait applaudir à outrance comme compositeur et comme virtuose. Tout ce que l'on peut imaginer de plus difficile en fait de mécanisme, de plus ardu et de plus original à interpréter se rencontre dans les morceaux exécutés par M. Schillio. Tantôt, il exécutait les variations les plus rapides, tantôt, la phrase toute entière devait être rendue avec des accords de trois et quatre notes, tantôt encore le chant était accompagné en pizzicato ; et toutes ces difficultés amoncelées étaient surmontées avec un égal bonheur par l'étonnant virtuose. Dans les *Airs Styriens*, duo de sa composition, M. Schillio avait pour acolyte, son frère, brillant artiste lui-même, qui a obtenu également sa part d'applaudissements et de félicitations.

Les deux parties du Concert étaient terminées par les chansonnettes comiques de M. Bellery, dont les bouffonneries spirituelles ont beaucoup amusé. Le boniment à toute vapeur du *Charlatan-paradiste*, les gestes saccadés et les cris étourdissants de Guignol, la démarche automatique des marionnettes qui obtiennent un véritable succès d'enthousiasme ; aussi les bravos et rappels ont-ils été prodigués à l'heureux et amusant M. Bellery.

La Grande-Harmonie, et son excellent chef M. Delannoy, qui remplissait les modestes mais délicates fonctions d'accompagnateur, ont droit à toutes nos félicitations pour le beau concert, qu'ils ont offert à leurs abonnés. Ils ont contribué en embellissant le programme par l'exécution de la magnifique ouverture du *Pré aux Clercs* d'Auber et du *Magistral Tantum ergo* de Rossini.

Par décret du 25 janvier dernier, sont approuvés les travaux à exécuter et les dépenses à faire par la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour la substitution des rails en acier Bessemer aux rails en fer, sur diverses sec-

Par décret du 25 janvier dernier, sont approuvés les travaux à exécuter et les dépenses à faire par la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour la substitution des rails en acier Bessemer aux rails en fer, sur diverses sec-

Par décret du 25 janvier dernier, sont approuvés les travaux à exécuter et les dépenses à faire par la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour la substitution des rails en acier Bessemer aux rails en fer, sur diverses sec-

Par décret du 25 janvier dernier, sont approuvés les travaux à exécuter et les dépenses à faire par la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour la substitution des rails en acier Bessemer aux rails en fer, sur diverses sec-

Par décret du 25 janvier dernier, sont approuvés les travaux à exécuter et les dépenses à faire par la Compagnie des Chemins de fer du Nord pour la substitution des rails en acier Bessemer aux rails en fer, sur diverses sec-